

**COMMUNE DE BOUJAILLES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2014**  
**PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Boujailles

Président : M. PAULIN Gérard

Secrétaire : M. PAULIN Philippe

Membres présents : tous, sauf M. BARCON Alain et M. MARECHAL Marc, non-excuses

Ordre du jour :

- Résultat de l'appel d'offres pour les aménagements et entrées du village
- Proposition de ligne de trésorerie
- Travaux sylvicoles 2014 et investissements
- Proposition d'achat du mécanisme du clocher
- Demande d'achat d'un caveau
- Urbanisme : EPF – M. MULLER – MME CHAGROT-M. PAULIN – Prix de vente du terrain du lotissement
- Anciennes assiettes de la salle des fêtes : prix à définir
- Demande de M. LOISEAU pour son déneigement
- Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 H.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 DECEMBRE 2013 :**

Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES :**

Suite à l'ouverture des plis des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres concernant les travaux des entrées et de l'aménagement du village et à leur analyse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme l'offre retenue par la commission d'appel d'offres, du bureau d'études « Tant qu'il y aura des rues en herbes » pour un montant HT de 8 925 €. [*délibération n°1*]

**LIGNE DE TRESORERIE :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la ligne de trésorerie de 70 000 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, aux conditions faites par la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté : T4M + une marge de 1.80 % et 0.25 % de frais de dossier. [*délibération n°2*]

## **TRAVAUX SYLVICOLES 2014 ET INVESTISSEMENTS :**

Suite à la présentation des projets établis par l'agent ONF pour les travaux 2014, le conseil municipal décide, après en avoir débattu, d'accepter de réaliser des travaux sylvicoles sur les parcelles 20, 31, 34, 44, 14, 4, 5 et 6 pour un montant HT de 14 214.47 €.

Le conseil décide aussi de réaliser des places à bois et un chemin forestier sur une longueur de 850 m sur les parcelles 9, 10, 12 et 13 afin de desservir la parcelle n°54 dénommée « PATOZ », pour un montant estimé à 40 000 €.

Ces travaux d'infrastructure seront annexés à d'autres projets similaires pour ne faire qu'un dossier de subvention. *[délibération n°3]*

## **VENTE DE L'ANCIEN MECANISME DU CLOCHER :**

Un collectionneur, M. THEVENIN Jean-Luc de Saint Germain en Montagne (39300) a proposé à la commune d'acquérir l'ancien mécanisme du clocher, inutilisé depuis des années.

Après l'avoir examiné, il a fait une offre d'achat de 500 € et se charge du démontage et du transport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lui vendre ce mécanisme, dans l'état où il se trouve et suivant ces conditions, pour 500 €. *[délibération n°4]*

## **VENTE DE CAVEAU :**

Suite à la demande de M. BAILLY Fernand, le conseil municipal accepte de lui vendre le caveau de son choix au cimetière communal, pour un montant de 1 500 €. *[délibération n°5]*

Parmi les prochaines réalisations, un caveau sera réservé au dépôt provisoire d'un corps.

## **URBANISME :**

- La procédure de vente avec l'EPF se poursuit normalement. Il sera nécessaire de faire les diagnostics habituels avec un organisme agréé.

- M. MULLER souhaite faire un garage attenant à sa maison, du côté SALVI. Le conseil donne son accord.

- Le terrain CHAGROT-PAULIN a été délimité. Chaque lot a une superficie de plus de 10 ares avec le terrain d'aisance. Il peut être commercialisé.

- Pour définir le prix de vente du m<sup>2</sup> constructible applicable sur les nouveaux terrains communaux constructibles (lotissement des Places et chantier MARGOT), il est nécessaire de recourir à un professionnel pour établir le coût d'aménagement pour les réseaux (eau-assainissement-électricité-téléphonie-trottoirs). Plusieurs professionnels seront contactés pour cette estimation.

## **BUDGET 2014 DE FAMILLES RURALES :**

L'association « BOUJ' ET COUR' » a présenté son budget 2014 qui est remis à chaque conseiller présent.

En raison de la réforme des rythmes scolaires, les dépenses augmentent de 8 %, soit un total de 76 291.44 €.

Les deux communes participent à hauteur de 40 915.96 €, soit 53.6 % et les familles pour un montant de 25 592.92 €, soit 33.5 %.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le montant mis à la charge des communes suivant le pourcentage défini pour chacune. *[délibération n°6]*

## **VENTE DES ANCIENNES ASSIETTES DE LA SALLE DES FETES :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre les assiettes (plates, creuses et à dessert) de la salle des fêtes pour un montant de 0.50 € pièce.

Les anciens couverts sont mis gracieusement à disposition.

Les personnes intéressées devront se faire connaître en mairie et seront livrées à domicile. *[délibération n°7]*

## **DENEIGEMENT DE M. LOISEAU :**

Le maire donne lecture de la lettre de M. LOISEAU, demandant la gratuité de son déneigement en 2013/2014 et le remboursement des années précédentes.

En effet, il considère le chemin du Petit Pont comme une rue communale qui doit être déneigée par la commune, sans contrepartie financière.

Or, cette voie a fait l'objet d'un déclassement suivant la délibération du 20 juin 2008, car à cette époque, M. LOISEAU voulait se porter acquéreur de ce terrain pour ses besoins personnels.

La commune avait donné un avis favorable, mais il n'a pas donné suite. Cette voie n'a jamais été déneigée et ne dessert que les riverains.

Le conseil, après en avoir délibéré et en se fondant sur l'historique du déneigement qui est à la charge de chaque occupant, décide de ne pas accéder à la demande de M. LOISEAU, qui ne sera pas déneigé s'il ne veut pas payer cette prestation. *[délibération n°8]*

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Dans le cadre des frais de fonctionnement de l'école du Jura-vert entre Boujailles et Courvières, désormais, chaque commune versera directement à la coopérative scolaire la somme définie, soit 8 € par élève du village.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de verser 8 € par élève à la coopérative scolaire pour les 57 élèves de Boujailles. *[délibération n°9]*

- Notre collectivité est adhérente au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel qui arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Il faut donner une autorisation au Centre de Gestion pour qu'il mette en œuvre les procédures de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de ce marché, en sachant que si les conditions tarifaires ne nous conviennent pas, nous pouvons ne pas adhérer à ce nouveau contrat groupe.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'habiliter le président du Centre de Gestion du Doubs à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une société d'assurance agréée. *[délibération n°10]*

- Le maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités, qui permet, jusqu'à l'adoption du budget 2014, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget de l'année précédente et les dépenses de fonctionnement.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les sommes nécessaires au règlement de ces dépenses. *[délibération n°11]*

La séance est levée à 22H30.

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance :**

- **Délibération n°1** : résultat de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du village
- **Délibération n°2** : renouvellement ligne de trésorerie
- **Délibération n°3** : travaux sylvicoles 2014 et investissements
- **Délibération n°4** : vente de l'ancien mécanisme du clocher
- **Délibération n°5** : vente d'un caveau à M. BAILLY Fernand
- **Délibération n°6** : participation au financement des frais de fonctionnement de Familles Rurales
- **Délibération n°7** : vente des anciennes assiettes de la salle des fêtes
- **Délibération n°8** : déneigement de M. LOISEAU
- **Délibération n°9** : subvention coopérative scolaire
- **Délibération n°10** : délégation au centre de gestion du choix d'une assurance pour les risques statutaires
- **Délibération n°11** : ouverture de crédits d'investissement

**Signatures :**

M. PAULIN Gérard, maire	M. BARCON Alain  <b>Absent</b>	M. IELSCH Richard
M. MARCHAL Gilles	M. MARECHAL Marc  <b>Absent</b>	M. MASSON Julien
M. MENESTRIER Henri	Mme PAULIN Joëlle	M. PAULIN Philippe
M. PICARD Fabrice	M. SONNEY Jacques	cachet de la Mairie